



SERVICE ENFANCE LE PALLET
RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés, au sein de l'Accueil Périscolaire municipal. Aussi, ce temps d'accueil répond aux exigences de la législation et de la réglementation des accueils collectifs de mineurs en vigueur, contrôlés par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse.

1°) Présentation Générale

Les TAP sont proposés toute l'année scolaire de la mi-septembre à la mi-juin. Chaque TAP se déroule durant 1 heure. Il est précédé d'une demi-heure pour rassembler les enfants et prendre le goûter (offert par la commune), soit une prise en charge des enfants en TAP de 16h à 17h30.

Les TAP sont proposés par tranche d'âge et répartis ainsi sur la semaine :

	Lundi	Mardi	Jeudi
GS maternelle			Avec Sylvie et Margaux
CP CE1	Avec Margaux et Linda		
CE2 CM1 CM2		Avec Linda et Sylvie	

2°) Encadrement

L'équipe d'animation est constituée :

- D'une référente TAP : Linda GRAND, titulaire d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité loisirs tous publics)
- Et deux animatrices titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) Sylvie GAUTREAU et Margaux TURPIN. Ces animateurs sont des agents communaux.

En fonction du programme d'animation des intervenants peuvent participer aux activités. Ceux-ci seront toujours accompagnés d'un animateur municipal.

3°) Activités proposées

En s'appuyant sur les objectifs du PEDT, en cohérence avec l'école et, dans la mesure du possible en partenariat avec les associations locales, l'équipe d'animation propose des activités variées et adaptées aux enfants (âge, rythme de l'enfant, période de l'année...) qui tendent à :

- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au respect de l'environnement
- Proposer une offre éducative attentive aux besoins de l'enfant
- Favoriser le vivre ensemble : partage, respect et tolérance

Pour cela 4 domaines d'activités sont proposés :

- ✓ Développer des activités manuelles, artistiques et culturelles
- ✓ Développer des activités sportives à caractère ludique
- ✓ Développer des activités scientifiques
- ✓ Jouer en développant les différents aspects du jeu

4°) Modalités d'inscription

Vous recevez une plaquette de présentation des activités, également disponible sur le portail famille, à chaque période de vacances.

Cette brochure présente les activités qui seront déclinées sous forme de cycle d'apprentissage pour la période d'inter vacances suivante. Vous pouvez réaliser vos inscriptions via le portail famille.

5°) Participation financière des familles

Le conseil municipal a statué sur un tarif forfaitaire de 10€ pour l'ensemble des séances de la période donnée (goûter offert). Ce tarif sera appliqué dès lors qu'un enfant inscrit a participé à une séance au moins du cycle. Ce principe a pour but de fidéliser les enfants sur l'ensemble du TAP afin de favoriser la continuité pédagogique des séances. Il est prévu cinq cycles de 5 à 7 séances dans l'année.

6°) Arrivées / départs

- ➔ Les enfants participant au TAP sont pris en charge directement à la sortie des classes puis prennent le goûter dans la salle d'activité (Salle Héloïse principalement).
- ➔ A l'issue des TAP, **les enfants inscrits à l'accueil périscolaire** sont raccompagnés sur le site périscolaire et pris en charge par les animateurs du service.
Attention à bien réserver le créneau périscolaire. La facturation prendra effet à l'issue des TAP.

Les enfants non inscrits à l'accueil périscolaire doivent être récupérés par les parents à la salle Héloïse rue Saint-Vincent face à la mairie.

Seules les personnes autorisées peuvent venir récupérer les enfants.

Si vous souhaitez laisser votre enfant partir seul, une autorisation parentale devra être fournie à l'inscription.